



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Nom	W I N G A A R D
Prénom ...	
Qualité ..	
Domicile	
Numéro c	
Numéro c	
Date de la demande	

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- à la production de déchets;
- à la pollution et aux nuisances;
- au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Comme indiqué déjà dans l'annexe 9
 Projet de piscine semi-enterrée de $\pm 8,8\text{M}$ de long pour
 $\pm 4\text{M}$ de large.
 Son emplacement et sa taille sont montrées sur les schémas
 en annexe. Il n'y a pas de démolition à faire, juste
 un trou dans le sol. Pas d'aménagements majeurs
 autre que la remise d'une partie des terres autour du
 bassin.
 Superficie = $\pm 8,8 \times 4 = \pm 35,2 \text{ M}^2$

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc...) :

Pas de déboisement.
 Excavation pour enterrer le bassin décrit ci-dessus.
 Remblayage pour remettre une partie des terres
 autour du bassin, qui sera presque totalement
 enterré, mais pas sur une petite partie, et tout
 donné la légère pente du terrain.
 Plantations additionnelles à prévoir après

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

- Piscine en béton, coulé sur place (panneaux de coffrage retirés ensuite).
- pas d'atelier ni de stockage de matériaux.
- pas de construction de "pool house" car utilisation de cave existante.
- pas d'impact sur utilisation de ressources naturelles, pollution (bon traitement de l'eau via Magnésium et non chlore), nuisances, ...

Autre caractéristique pertinente :

Non, piscine simple et classique.

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

↳ voir annexes fournies

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :
 - 1) zones humides, rives, estuaires;
 - 2) zones côtières et environnement marin;
 - 3) zones de montagnes et de forêts;
 - 4) réserves et parcs naturels;
 - 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
 - 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
 - 7) zones à forte densité de population;
 - 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain. *voir photos/pla en annexe*

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

.....

Le terrain est-il situé :

- * dans un permis d'urbanisation non périmé ? OUI ~~NON~~
- * dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? OUI ~~NON~~
- * à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? OUI ~~NON~~
- * dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000..... *NON*

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 *NON* *Le site Natura 2000 de*

RIXENSART ne peut pas être considéré "à proximité" ?

Autre élément de sensibilité environnementale *NON*

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %
La parcelle est en pente par endroits et plate à d'autres.
Jardin: < 6% Collus: entre 6% et 15%

Nature du sol : *Argileux principalement*

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : *NON*

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : *NON*

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :
Raccordement à l'épaut donc pas de rejet vers la rue en présence de drains dans le bois du jardin.

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : *NON*

.....

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: *Jardin classique avec des plantations, quelques arbres (différents) et zone de pelouse.*

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

.....

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :
oui raccord à l'épaut

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI NON

Présence d'un site archéologique? OUI NON

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? *pas sur*

la parcelle moi à Rixensart

Autre élément de sensibilité environnementale *NON*

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

<p>1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?</p> <p>- dans l'atmosphère : OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>- indiquez-en :</p> <p>* la nature</p> <p>* le débit</p> <p>2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?</p> <p>-dans les eaux de surface : OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>-dans les égouts : OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>-sur ou dans le sol : OUI <input checked="" type="radio"/> NON</p> <p>- indiquez-en :</p> <p>* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...)..... NEANT</p> <p>.....</p> <p>* le débit ou la quantité NEANT</p> <p>.....</p> <p><i>Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.</i></p> <p>3) Le projet supposera-t-il des captages ?</p>

- en eau de surface : *NON*

* lieu

* quantité.....

- en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage

* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

uniquement une évacuation d'une partie des terres pour creuser le trou de la piscine. Cela est pris en charge par le constructeur.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI NON :

* de quel type :

* de façon permanente ou épisodique.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits *par camionnette via la rue, Av. Suzanne*

* pour le transport de personnes *par voiture via la rue*

* localisation des zones de parking *sur la parcelle. Parking disponible*

* localisation des pipelines, s'il y en a : *NON*

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation) *NON car juste piscine semi-enterrée dans le jardin en harmonie avec le jardin et non visible.*

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Pos de soucis, pos d'impact

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

NON

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

la piscine doit être horizontale, il ya une légère pente dans le jardin.

13) Boisement et/ou déboisement :

NON

14) Nombre d'emplacements de parkings :

deux sur la parcelle mais qui n'ont rien à voir avec la construction de la piscine.

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

peut être un plus de plantations autour de la piscine une fois le projet fini.

16) Construction ou aménagement de voirie :

NON

17) Epuration individuelle :

NON

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Un trou doit être fait pour y construire la piscine. pour d'autres impact.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

NEANT

- les rejets dans les eaux

NON, outre que le trop plein du aux
eaux de pluie et cela via le raccord
aux égouts

- les déchets de production

NON

- les odeurs

NON

- le bruit

NON

- la circulation

NEANT

- impact sur le patrimoine naturel

NEANT

- l'impact paysager

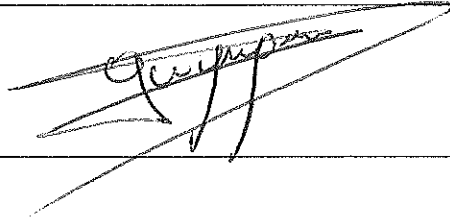
embellissement d'un jardin privé nous/
avec peu de vue depuis l'extérieur de la
parcelle.

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

pas d'impact négatif

Cadre 8- Date et signature du demandeur

24/08/2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume', written over a horizontal line.